



Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Progression de la défoliation

Les récentes données publiées par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts montrent que, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, **les superficies touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) ont augmenté** de 2024 à 2025, passant de 2 965 714 à 3 885 008 hectares. Pour 2026, les données du Ministère laissent présager que l'infestation va persister dans cette région. Les relevés aériens prévus en 2026 permettront de confirmer l'ensemble des dommages appréhendés.

Défoliation ne signifie pas mortalité

Un arbre peut survivre à **plusieurs années de défoliation**. Les relevés aériens présentent une image globale de l'étendue de la défoliation annuelle causée par l'insecte en évaluant l'ensemble des épinettes et des sapins à l'échelle du territoire. Ces relevés ciblent donc la totalité des forêts, dont celles qui sont les plus à risque de dépérir après plusieurs années d'épidémie, les forêts dites vulnérables à la TBE. En 2025, dans la région, environ 23 % des superficies touchées par la TBE (908 561 hectares) sont les plus vulnérables (voir figure 1, carte B). Cette évaluation permet aux aménagistes forestiers d'orienter leur planification forestière vers les secteurs les plus à risque de subir des dépérissements importants.

Des efforts à maintenir

Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Ministère agit pour limiter les effets négatifs de l'épidémie de la TBE, et ce, depuis 2013. La première intervention a été d'appliquer une stratégie de récolte préventive des bois dans les zones les plus touchées par l'insecte. Puisque le sapin est plus vulnérable que l'épinette noire, il a été demandé aux industriels forestiers d'augmenter la proportion de sapins récoltés afin de réduire la vulnérabilité des peuplements forestiers. Depuis 2017, le Ministère fait

appliquer des plans d'aménagement spéciaux de récolte en vue d'assurer la récupération des bois dans les zones les plus touchées par la TBE. Ces zones sont localisées et suivies annuellement; c'est ainsi que le Ministère peut ajuster les plans d'aménagement spéciaux de récolte et réagir rapidement en fonction de la situation de la région. Cette dernière a rapidement mis en place, en 2020, une approche régionale de gestion de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, qui consistait, entre autres, à doubler les efforts de récupération. C'est ainsi que le Saguenay–Lac-Saint-Jean comptait, en 2021, un plan d'aménagement spécial pour chacune de ses quatre unités d'aménagement. De plus, on avait constaté pour la première fois la présence d'arbres morts en raison de la tordeuse, mort survenue après quelques années de grave défoliation. Afin de mieux cibler les secteurs les plus prioritaires de la récolte, la région utilise un nouvel outil d'aide à la planification, qui consiste en des analyses de pertes de vigueur (*Differenced Normalized Burn Ratio*). Ces produits, couplés aux cartes écoforestières, aux données LiDAR et à la couche de défoliation cumulative, font partie de l'approche régionale de gestion de l'épidémie. Pour la saison 2025, les efforts de récupération seront maintenus pour les unités d'aménagement situées au Lac-Saint-Jean, tandis que les efforts seront intensifiés au Saguenay en fonction du portrait de la défoliation 2024 et des diverses données et informations.

De concert avec la SOPFIM

À ces efforts s'ajoutent **les pulvérisations aériennes d'insecticide biologique (Btk)** effectuées par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM). En 2025, la SOPFIM a traité 136 657 hectares de peuplements vulnérables dans cette région, selon les critères de rentabilité économique, à la demande du Ministère. En 2026, le Ministère continuera de suivre l'évolution de l'épidémie et posera les actions appropriées, tant en forêt publique que privée.

Portrait des forêts vulnérables touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

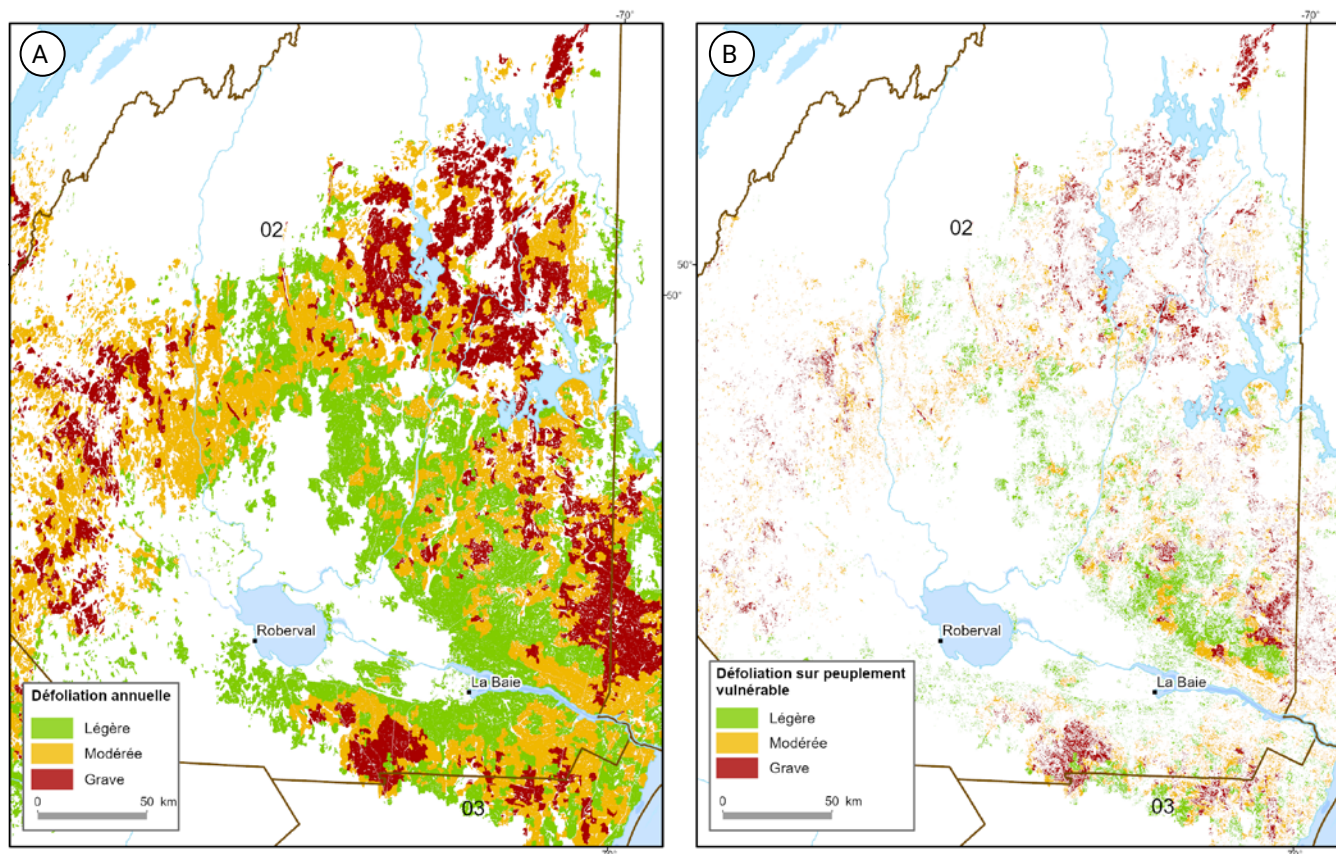


Figure 1 - La carte A présente le territoire touché par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2025 (3 885 008 hectares). La carte B présente les peuplements les plus vulnérables touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2025 (908 561 hectares). Ces peuplements ont un risque de dépérir d'ici la fin de l'épidémie.

Gestion de l'épidémie de la TBE

Le Ministère suit l'épidémie de TBE et détient l'expertise pour réaliser les interventions nécessaires afin d'en réduire l'impact économique. Ces interventions ont pour but :

- de minimiser les pertes de volumes de bois à court terme;
- de favoriser le rendement ligneux à long terme dans les territoires atteints;
- de mettre en place des pratiques forestières qui respectent l'aménagement durable des forêts;
- de limiter les effets négatifs de l'épidémie sur les communautés locales;
- de cibler les interventions sylvicoles économiquement rentables.

Une fois l'épidémie circonscrite en région, le Ministère prend des mesures complémentaires en mettant en place une stratégie mixte comprenant la récolte des peuplements les plus vulnérables et l'élaboration de programmes des pulvérisations aériennes d'insecticide biologique tant en forêt publique qu'en forêt privée.